



ires
INSTITUT DE RECHERCHES
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Y a-t-il un seuil de richesse?

Définir des limites à l'inégalité des revenus

Pierre Concialdi, Séminaire Inégalités, INSEE
17 mai 2019 – Paris

Plan général de la présentation

1. Pourquoi fixer un « seuil de richesse » ? Les principaux arguments
2. Brève revue de la littérature existante
3. Les budgets de référence et le concept central de besoin
4. Méthodologie et mesure empirique à partir des budgets de référence
5. Une deuxième approche exploratoire pour définir des limites (basses et hautes) à l'inégalité
6. Limites de l'indicateur et précautions d'usage

Introduction

- Premier constat:
 - Il existe une abondante littérature sur la pauvreté, à la fois sur le plan théorique et empirique
 - En revanche, les réflexions sont beaucoup plus limitées en ce qui concerne la richesse. Elles se concentrent principalement sur la définition macroéconomique de la richesse (La richesse des nations, les nouveaux indicateurs de richesse...)
- Deuxième constat:
 - Il existe un consensus pour éradiquer la pauvreté...
 - ...mais pas sur l'idée qu'il faudrait poser une limite aux plus hauts revenus
- Pourtant les deux questions sont liées...

3

L'argument « moral »: le fondement majeur

- *« Le comble de l'inégalité est atteint lorsqu'une seule personne possède tout et naturellement, dans ce cas, la pauvreté est élevée. »*

Banque mondiale (Rapport sur le développement dans le monde : pauvreté, 1990)

La dimension quantitative : si **tout** va à un seul, il ne reste plus **rien** pour les autres.

- *« Mais n'est-il pas clair que la surabondance des uns ne peut se faire qu'aux dépens du nécessaire des autres ? »*

Alexandre Grothendieck (Lettre au Monde, 4 mai 1988)

La dimension qualitative : si trop va à quelques-uns, les autres sont privés du nécessaire.
Le **superflu** excessif des uns menace le **nécessaire** des autres

- *"It is inconsistent for a social group to lay responsibilities on some person without ensuring she has the wherewithal to discharge those responsibilities"*

Len Doyal & Ian Gough (A Theory of Human Need, 1991)

Les droits et devoirs des membres d'un groupe social : l'**obligation morale** de la société de procurer à tous ses membres un minimum nécessaire pour assumer leurs responsabilités.

4

Les autres arguments (pour mémoire)

■ L'argument « écologique »

- A un niveau global, les 10% les plus riches de la planète concentrent 50% des émissions de GES
- **L'inégalité extrême nourrit les attitudes consuméristes** car les comportements de consommation des plus riches attirent l'envie et érigent ces pratiques en normes auxquelles aspirent les autres catégories de la population ==> surconsommation non soutenable. Limiter l'inégalité des revenus est un des moyens de freiner cette course à la surconsommation. [Kate Raworth (2017) *Doughnut economics*].

■ L'argument de démocratie politique

Les individus riches peuvent utiliser (et ils le font souvent) leurs ressources économiques pour acquérir une influence et un pouvoir politiques, ce qui **risque de saper l'égalité politique** des citoyens et les idéaux démocratiques

■ Conclusion: une série d'arguments pour fixer une limite aux plus hauts revenus

- On ne peut récuser le **principe** selon lequel il faut poser une limite à l'inégalité des revenus
- Toute la question est de savoir comment parvenir:
 - À la définir conceptuellement
 - À en proposer une mesure empirique

5

Une brève revue de littérature (1) les limites de l'approche statistique

■ *Les seuils statistiques: 1%, 0,1%.....*

- Une représentation qui méconnaît le fait que la proportion de riches peut varier au cours du temps et qu'elle est sans doute aussi assez variable selon les pays.

■ *Les seuils absolus de revenus fixés à des niveaux symboliquement élevés*

- Les banquiers millionnaires en revenus dénombrés par l'Autorité bancaire européenne (4859 en 2017). Pour les patrimoines, le classement des milliardaires du magazine Forbes

■ *Les multiples du niveau de vie médian (décalque des seuils statistiques de pauvreté)*

- Un pas de plus vers une définition: idée qu'il faudrait associer la définition du seuil de richesse à une norme
- Mais caractère conventionnel du multiplicateur choisi

■ *Intérêt de ces indicateurs pour suivre le mouvement de concentration des revenus...*

■ *...mais une même limite: le caractère conventionnel des indicateurs et l'absence de fondement conceptuel*

6

Une brève revue de littérature (2) les approches normatives

■ *Drewnowski (1978)*

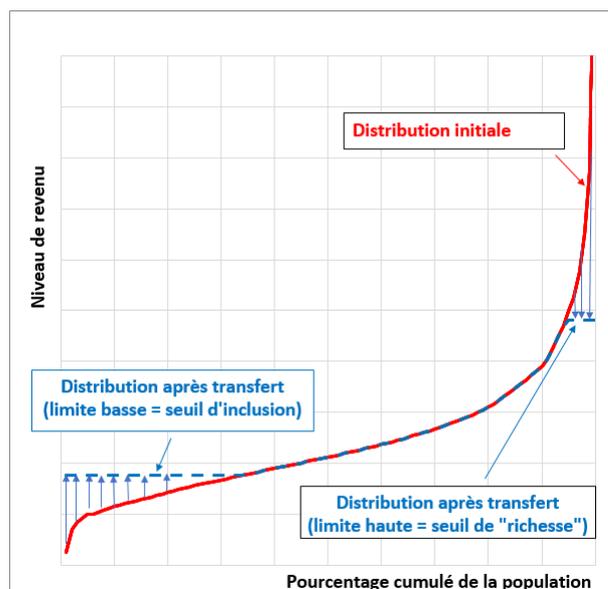
- Proposition de définir un seuil de richesse (*affluence line*)
- De la même façon qu'il existe un seuil minimum de satisfaction des besoins, on peut définir un seuil maximum de satisfaction de ces besoins ==> « *affluence line* »
- Pas de proposition concrète pour définir ce seuil maximum

■ *Medeiros (2006)*

- **Argument moral:** nous devrions avoir une aversion totale pour la pauvreté ==> éradication
- **Méthodologie:**
 - Pour éradiquer la pauvreté, on peut commencer à collecter les ressources nécessaires en abaissant le revenu de la personne la plus riche au niveau de la personne immédiatement moins riche (l'utilité marginale du revenu décroît quand le revenu augmente)
 - Et ainsi de suite jusqu'à obtenir le montant des ressources nécessaire pour porter au minimum toutes les personnes au seuil de pauvreté
 - À ce stade, on a identifié un seuil de richesse au niveau duquel ont été ramenées toutes les personnes qui avaient un revenu auparavant supérieur
- **Même limite** que les indicateurs statistiques usuels de pauvreté: autant de seuils de richesse que de seuils de pauvreté conventionnels

7

Simulation d'un processus de transfert



8

Les budgets de référence: le cadre théorique

- Un **modèle hiérarchisé de besoins**
 - Trois **besoins fondamentaux**: santé, autonomie, participation à la vie sociale
 - Une liste de **besoins intermédiaires**
 - Des ressources concrètes (*need satisfiers*) permettant la réalisation de ces besoins intermédiaires. Pas de liste dans la mesure où la définition de ces ressources dépend du contexte.
- Pour identifier ces « need satisfiers », une **stratégie duale** appuyée sur:
 - les savoirs codifiés des experts, nécessaires pour informer les citoyens sur les connaissances disponibles (par exemple, en matière de qualité de la nourriture ou du logement)
 - les savoirs d'expérience des citoyens: les mieux placés pour définir, compte tenu des contraintes et des opportunités qui se présentent à eux dans la vie quotidienne, le contenu très concret des biens et services nécessaires pour atteindre un niveau de vie minimum
- L'intérêt de cette démarche est qu'elle repose sur un consensus social: il s'agit d'un **seuil d'inclusion socialement validé** (à la différence des seuils statistiques conventionnels)

9

Les budgets de référence: les applications empiriques

- Depuis 2008 au Royaume-Uni (*Minimum Income Standards*): villes moyennes, zones rurales, Grand Londres + populations spécifiques (handicapés)
 - En France, le rapport de l'ONPES 2014-2015. Première recherche sur des villes moyennes. Extension aux zones rurales et à la MGP. Rapport complet actualisé attendu pour fin 2019.
 - Irlande, Portugal, Japon, Singapour. Projets pilote en Afrique du Sud et au Mexique. Projet pilote en cours en Tunisie.
 - Un seuil d'inclusion différent du seuil de pauvreté
 - Un budget minimum pour participer à la vie sociale ==> un seuil minimum d'**inclusion sociale** (pas de risque de privations)
- ET NON**
- Un seuil de pauvreté, i.e. au-dessous duquel les individus sont en grand risque de privation ==> un seuil d'**exclusion sociale**
 - Une **zone grise** d'une ampleur non négligeable

Question	Réponse
(1) Revenu minimum "pour joindre les deux bouts"	1574 €
(2) Revenu minimum "pour vivre"	1490 €
(3) "Revenu en-dessous duquel un individu peut être considéré comme pauvre"	1104 €

Pour mémoire: budget de référence pour un adulte actif: 1424 € en parc social, 1571€ en parc privé

10

Définition d'un seuil de « richesse »

- Méthodologie identique à celle développée par Medeiros
- Seuil minimum égal au budget de référence pour une personne seule
- Simulation du processus de transfert pour déterminer le seuil de niveau de vie maximum ou « seuil de richesse »
- Le seuil de « richesse » ainsi défini correspond au **niveau maximum de ressources au-dessus duquel tout revenu supplémentaire détenu par les personnes les plus riches empêche, de fait, d'autres membres de la société de participer de manière minimale à la société.**
- **OU niveau maximum de ressources possible si l'on veut que tous les membres de la société puissent y participer**

11

Estimations empiriques: sources et données

- Champ retenu: France, Irlande, Royaume-Uni
- Base de données Eurostat. Revenu disponible équivalent (déciles et quartiles, plus les cinq centiles inférieurs et supérieurs)
- Dans la mesure où la simulation se déroule pas à pas, nécessité d'obtenir une répartition détaillée des revenus ==> Interpolation de base pour obtenir les valeurs de chaque centile
- Estimations avec et sans loyers imputés
- Aucun ajustement pour les autres revenus non monétaires (transferts en nature): l'ampleur de ces transferts est assez proche dans les trois pays retenus

12

Les estimations empiriques

	Hors loyers imputés			Y compris loyers imputés		
	France	Irlande	RU	France	Irlande	RU
Seuil minimal (NSL) en % du niveau de vie moyen						
Comptes nationaux	57.0	54.3	57.1	57.0	54.3	57.1
Données d'enquête	72.1	68.3	73.2	72.1	68.3	73.2
Transfert en % du RDB des ménages (enquêtes)	6,3	6,0	8,7	4,1	4,6	6,6
Seuil de « richesse »						
Seuil (centile) de la distribution de niveaux de vie	C93-C94	C91-C92	C90	C96-C97	C93-C94	C93-C94
Multiple du niveau de vie médian	2,24	2,01	1,99	2,78	2,23	2,27
Seuil maximum de niveau de vie (revenu annuel équivalent adulte en €)	48000	43500	41800	59500	48500	47500

13

Que faire en l'absence de budgets de référence? Une méthodologie exploratoire

- Il existe aujourd'hui peu de pays ayant établi des budgets de référence selon la méthodologie MIS, c'est-à-dire selon un processus permettant de valider une norme sociale correspondant à un seuil d'inclusion
- Les résultats obtenus pour trois pays montrent que l'inégalité dépasse aujourd'hui très largement, selon les critères définis ici, les limites "socialement acceptables".
- Cela peut constituer un premier repère.
- Mais il existe aussi certaines différences non mineures entre pays.
- Peut-on développer une approche qui pourrait être appliquée à tous les pays (ou une grande partie d'entre eux) à partir de la définition d'un critère socialement accepté (et non purement conventionnel) de limitation des revenus?
- Pour répondre à cette question, on propose une méthode exploratoire

14

Une approche exploratoire

- Imaginons un transfert élémentaire de la personne la plus riche à la personne la plus pauvre, afin d'élever le revenu de cette dernière au niveau de revenu de la personne immédiatement plus pauvre
- Le montant de ce transfert serait très faible. Pour la personne la plus riche, on peut penser que cela occasionnerait tout au plus une gêne, ou un mécontentement, mais on ne peut guère soutenir que cela lui porterait véritablement préjudice.
- En revanche, pour la personne la plus pauvre, ce transfert constituerait un gain plein et entier pour satisfaire ses besoins.
- On peut donc penser qu'une large partie du corps social validerait un tel transfert.
- Ce sentiment intuitif de justice sociale reflète le fait que l'utilité marginale du revenu est bien plus élevée pour la personne la plus pauvre que pour la plus riche.
- Une fois ce premier transfert validé, on pourrait donc imaginer d'étendre pas à pas ce processus, c'est-à-dire de porter les deux personnes les plus pauvres au niveau de la personne immédiatement plus pauvre, toujours par un transfert en provenance des plus riches. Et ainsi de suite.
- Toute la question est de savoir à quel moment, et selon quels critères, il faudrait stopper ce processus de transfert.
- Pour répondre à cette question, on propose de tirer parti des propriétés de l'indicateur d'inégalité de Kolm-Atkinson.

15

L'indice de Kolm-Atkinson : le coût social de l'inégalité

- L'indice de Kolm-Atkinson

$$A(\varepsilon) = 1 - \frac{1}{\bar{Y}} \left(\frac{1}{N} \sum_{i=1}^N Y_i^{1-\varepsilon} \right)^{1/(1-\varepsilon)}$$

- Cet indice ne peut être utilisé que si l'observateur définit son aversion (ou celle de la société) pour l'inégalité (paramètre ε)
- Dans sa forme réduite, l'indice de Kolm-Atkinson peut aussi s'écrire de la façon suivante:

$$A = 1 - \frac{Y(\text{ede})}{\bar{Y}}$$

où $Y(\text{ede})$ représente le revenu équivalent également distribué (*equally distributed equivalent income*), c'est-à-dire le revenu qui procurerait le même bien être social s'il était distribué de façon parfaitement égalitaire à tous.

- Si l'indice de Kolm-Atkinson vaut 0,2, cela signifie que le même bien-être social pourrait être obtenu en distribuant à tous un revenu inférieur de 20% au revenu moyen initial (en d'autres termes, on pourrait économiser 20% du revenu total - et de la production correspondante - avec une distribution égalitaire qui donnerait le même bien-être social)
- C'est la raison pour laquelle on parle souvent pour cet indice du coût social de l'inégalité
- S'il existe un coût social de l'inégalité, la réduction de l'inégalité engendre ce que l'on pourrait appeler un "gain social" et ce gain peut être mesuré par simple comparaison des indices de Kolm-Atkinson avant et après transfert.

16

La règle de décision proposée

- Si l'on revient au premier transfert élémentaire (de la personne la plus riche à la personne la plus pauvre), on peut donc calculer le gain social qui résulte de la réduction de l'inégalité consécutive à ce transfert. C'est la différence entre l'indice de Kolm-Atkinson avant et après transfert. Il est exprimé en pourcentage du revenu total.
- Ce transfert a un coût pour l'individu qui le supporte. Ce coût est évalué ici à sa valeur nominale, celle du transfert. Ce coût peut donc également être exprimé en pourcentage du revenu total.
- On a ainsi, d'un côté, un gain social et, de l'autre, un coût individuel, ces deux valeurs étant exprimées dans une même échelle de compte (en pourcentage du revenu total).
- La règle de décision que l'on propose est alors la suivante:
 - Tant que le gain social de chaque transfert élémentaire excède le coût individuel de ce transfert pour les individus qui le supportent, le processus de transfert se poursuit;
 - Quand le gain social devient inférieur à ce coût individuel, le transfert est refusé et l'on arrête le processus au transfert précédent.
 - À ce stade, on a identifié 1) une limite basse de revenus à laquelle ont été portés tous les individus qui avaient un revenu auparavant inférieur et 2) une limite haute à laquelle ont été ramenés tous les individus qui avaient initialement un revenu supérieur.
- Précision: on ne considère à chaque transfert que le "gain social" **additionnel**. Sinon on aboutirait, par construction, à une égalité parfaite de tous les revenus

17

Un paramètre clé: l'aversion pour l'inégalité

- L'aversion pour l'inégalité ϵ (élasticité de l'utilité marginale par rapport au revenu)
 - $\epsilon = 0$: pas d'aversion pour l'inégalité. $KA = 0$
 - $\epsilon \rightarrow \infty, KA \rightarrow 1$
- Quand ϵ augmente, un poids plus important est placé sur les bas revenus. L'utilité marginale du revenu diminue lorsque le revenu augmente, et ce d'autant plus que ϵ est élevé
- Les valeurs conventionnelles de ϵ varient entre 0,5 et 1,5 ou 2.
- Vaste littérature sur l'estimation empirique de ϵ . Choix de retenir l'estimation de Layard *et al.* (2008):
 - L'étude la plus complète (six enquêtes différentes, des données couvrant plus de 50 pays et périodes entre 1972 and 2005)
 - Des résultats remarquablement robustes entre pays et entre les différentes catégories de la population
 - Estimation centrale: 1.26, avec un intervalle de confiance à 95% de 1.16 – 1.37
 - Estimation très proche d'autres études : Survey de Cowell & Gardiner (1.2 – 1.4); Evans, 20 pays de l'OCDE: 1.4

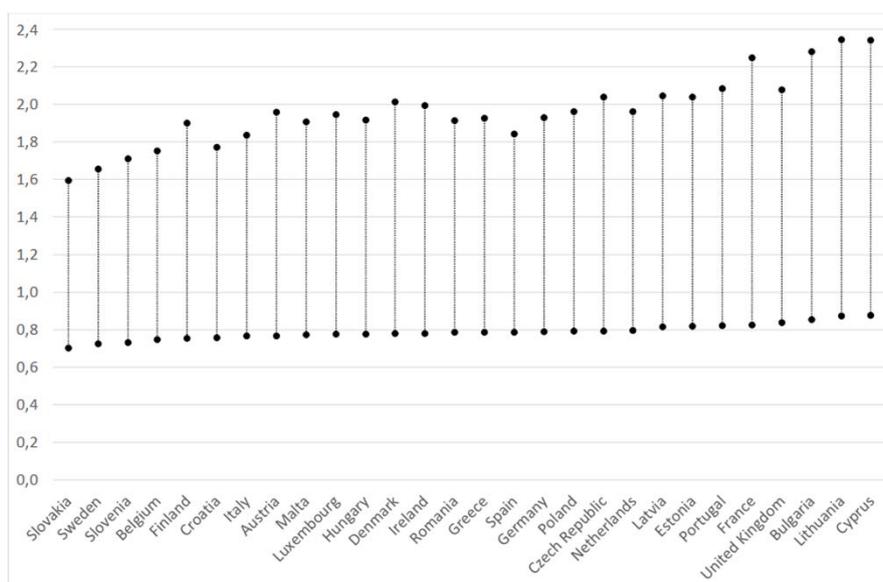
18

Estimations empiriques: sources et données

- Base de données Eurostat pour tous les pays de l'UE. Revenu disponible équivalent (déciles et quartiles, plus les cinq centiles inférieurs et supérieurs)
- Dans la mesure où la simulation se déroule pas à pas, nécessité d'obtenir une répartition détaillée des revenus ==> Interpolation de base pour obtenir les valeurs de chaque centile, plus un ajustement spécifique pour décomposer le centile supérieur en 10 classes
- Pas d'ajustement pour les loyers imputés: manque de données fiables en comparaison internationale sur l'impact de ces revenus non monétaires sur la répartition.
- Aucun ajustement pour les autres revenus non monétaires (transferts en nature) pouvant toutefois avoir un impact significatif sur l'inégalité des revenus

19

Résultats empiriques: limites hautes et basses en % de la médiane



20

Comparaison avec la première méthode

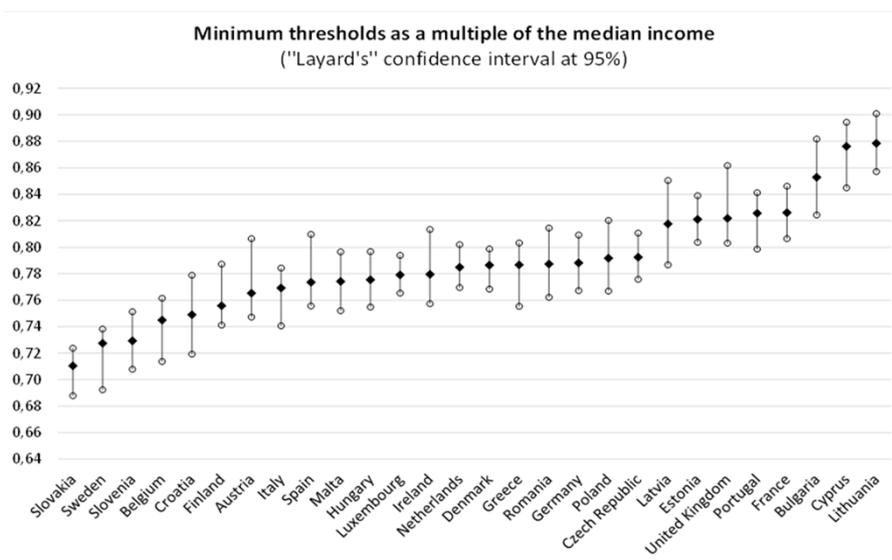
Résultats des deux approches remarquablement cohérents

Limites haute et basse selon deux méthodologies
(en multiple du niveau de vie médian)

	Méthode exploratoire		Méthodologie BdR	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
France	0,82	2,25	0,84	2,24
Irlande	0,78	1,99	0,78	2,01
Royaume-Uni	0,84	2,08	0,87	1,99

21

Test de sensibilité sur la limite basse



22

Aversion implicite pour l'inégalité pour différents seuils usuels de pauvreté

Aversion pour l'inégalité	Seuil de pauvreté	
	50%	60%
< 0.45	1	
0.45 - 0.50	6	1
0.50 - 0.55	12	
0.55 - 0.60	5	2
0.60 - 0.65	3	3
0.65 - 0.70	1	8
0.70 - 0.75		7
0.75 - 0.80		4
> 0.80		3
Nombre total de pays	28	28
Valeur minimum	0.37	0.49
Valeur maximum	0.67	0.90
Moyenne (non pondérée)	0.53	0.70

23

Une tentative d'ajustement pour les très hauts revenus manquants (France)

Ajustement sommaire avec les données de la base WID
Affectation des revenus manquants au dernier décile
Concepts de revenus différents ==> surestimation probable de l'écart entre
données « ajustées » et données « brutes »

	Données « brutes »	Données « ajustées »
Indice de Kolm- Atkinson (%)	17.1	24.3
Limite haute		
Centile	C94	C96
Multiple de la médiane	2.25	3.16
Limite basse		
Centile	P33	P49
Multiple de la médiane	0.82	0.99
Limite haute/limite basse	2.73	3.19

24

De nombreuses... limites

- Les mesures empiriques proposées fournissent des ordres de grandeur acceptables mais elles restent relativement imprécises
- La prise en compte des flux de services procurés par le patrimoine domestique (logement notamment) accroît de façon non négligeable le seuil maximum de niveau de vie. De même, la sous-estimation des très hauts revenus devrait être affinée.
- Globalement, en prenant en compte ces deux facteurs, on peut aujourd'hui estimer qu'en France, l'écart maximum de niveau de vie pourrait être compris dans une échelle de 1 à 3,5 ou 1 à 4 (le minimum correspondant au seuil d'inclusion).
- Cette notion de niveau de vie n'est pas la plus familière, notamment parce qu'elle est établie en faisant masse des revenus et des besoins de chaque ménage. Si l'on voulait la transposer dans une échelle de revenus (souvent appréhendés à un niveau individuel), il faudrait développer une méthodologie spécifique (cf. *living wage* au RU).
- Les revenus ne constituent qu'une des composantes de la richesse. L'inégalité des patrimoines contribue sans doute de façon décisive à la formation et à la reproduction des inégalités mais cette question n'a pas été abordée ici.
- Néanmoins, l'expérience historique montre que l'action sur les seuls revenus peut avoir un impact significatif et positif sur la cohésion sociale (exemple de la sécurité sociale).

25

Précautions d'usage

- Principal, sinon unique intérêt de la mesure empirique : **tendre un miroir à la société** et lui donner à voir sa propre (dé)mesure
- Le procédé utilisé consiste à **simuler** un processus de transfert. Ce procédé permet de construire un chiffre qui définit un objectif (finalité à atteindre) et de **confronter cet objectif à la réalité**

MAIS

- Ce procédé n'est **en aucune façon un moyen de transformer cette réalité**.
- Autrement dit, pour paraphraser Magritte, **Ceci n'est pas un objectif de politique fiscale...**
- **Le paradoxe du statisticien** : sa vocation est de produire un chiffre pour donner à voir une certaine réalité, mais le chiffre finit bien souvent par recouvrir ou absorber cette réalité. De sorte que la simple manipulation de ce chiffre (par tous procédés) apparaît parfois comme un moyen de changer la réalité et d'agir sur la nature profonde des choses.
- C'est évidemment une profonde erreur. Ce n'est pas parce qu'on résume une réalité (souvent complexe) à un chiffre que l'on peut agir sur cette réalité en manipulant le chiffre : **ne pas céder à l'illusion monétaire**
- « *En faisant de l'argent le mobile unique ou presque de tous les actes, la mesure unique ou presque de toutes choses, on a mis le poison de l'inégalité partout* »

Simone Weil, *L'enracinement*

26